Procès-verbal n° 19 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	16/01/24
À:	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO,
	Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Michel COLLADO, Cyril SAMBOEUF
Absent excusée :	Mme Martine JOLY
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 18 du 30/12

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Contrôle des plateaux et rappel des procédures

Organisation des plateaux du foot d'animation et utilisation du module FAL,

1/ Utilisation de la « FEUILLE DE PRESENCE» uniquement. (Une équipe par feuille seulement)

2/ Le CLUB RECEVANT est ORGANISATEUR et RESPONSABLE du plateau.

Le club recevant COLLECTE et TRANSMET toutes les feuilles de présence du plateau.

Si une des équipes visiteuses ne transmet pas au club recevant sa feuille le jour J, nous demandons au club recevant de le notifier sur le FAL dans la rubrique "commentaires-observations" afin que la commission ait l'information lors de son contrôle dans le module FAL (et les éventuelles sanctions en cas d'absence de feuille)



3/ Avant chaque début de plateau, le contrôle des licences est obligatoire (via l'application mobile ou le justificatif des licences imprimées avec photo).

Contrôle des feuilles par la Commission du Foot d'animation (FA),

A partir de la rotation 5 en U10/U11 et U10 et la rotation 4 en U8/U9 et U8, la Commission FA va procéder au contrôle des feuilles sur les plateaux via le module FAL.

Le club recevant sera responsable de la gestion du FAL.

- Si le club organisateur ne transmet pas l'ensemble des feuilles de présence via le FAL, c'est lui qui sera sanctionné de l'amende de 25 € (application du « barème et tarifs » de l'Annuaire du district)
- Si les équipes visiteuses ne fournissent pas leur feuille de présence le jour du plateau, le club organisateur devra le notifier sur le FAL dans la rubrique "commentaires-observations" (lire ci-dessus et document en pièce jointe) et c'est les clubs visiteurs qui seront amendés.
- Si un club vient sans justificatif de licences, celui-ci ne devra pas participer au plateau, le club organisateur devra le notifier dans commentaire.

Championnat U12/U13

Beaucaire: Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

Feuille de défis disponible et à télécharger sur « Documents / Compétitions »

U12U13 D3 A

Dossier n°2024/2025-CSR- 138 Match n° 30120843 : du 11/01/2025.

MOUSSAC FC 1 (581698) / LE VIGAN P.V.A.F.C 2(551688)

Considérant que l'équipe de LE VIGAN P.V.A.F.C 2(551688) était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait LE VIGAN P.V.A.F.C 2

U12 et U12/U13 District Gard/Lozère

- à partir du 11 janvier au 15 Mars inclus (Conduite de Balle)
- à partir du 29 Mars au 10 Mai inclus (1C1 Gardien)

Les feuilles seront à télécharger dans "Documents/Compétitions"

U12 et U12/U13 Inter District (Gard/Hérault et Hérault/Gard)

Journée 1 et 2 : Défi jonglerie statique Journée 3 et 4 : Défi conduite dee balle en 8 Journée 5 et 6 : Défi jonglerie en mouvement Journée 7 - 8 et 9 : 1C1 Gardien de But

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

RAPPEL:

si la FMI ne peut pas être utilisée pour quelque raison que ce soit, le club recevant est dans l'obligation de réaliser une feuille de match papier ; ainsi que le tableau « explications non fmi » et de renvoyer ces documents par mail au District en pièces jointes et au format PDF !!



Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

NOUVELLES DATES

<u>Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault</u> 18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 22 – 29 Mars / 10 – 17 Mai

U12 et U12/U13 District Gard/Lozère

- à partir du 11 janvier au 15 Mars inclus (Conduite de Balle
- à partir du 29 Mars au 10 Mai inclus (1C1 Gardien)

Les feuilles seront à télécharger dans "Documents/Compétitions"

U12 et U12/U13 Inter District (Gard/Herault et Herault/Gard)

Journée 1 et 2 : Défi jonglerie statique Journée 3 et 4 : Défi conduite dee balle en 8 Journée 5 et 6 : Défi jonglerie en mouvement Journée 7 - 8 et 9 : 1C1 Gardien de But

Nouveau Défis à partir du 11 janvier au 15 Mars inclus (Conduite de Balle) Feuille de défis disponible et à télécharger sur « Documents / Compétitions »

Foot Animation - U10 à U10/U11

Amende: NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 5 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux Les plateaux NON-JOUES le Samedi se rattraperont le Mercredi Après Midi

(CE N'EST PAS OBLIGATOIRE)

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres) Nîmes OI : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Prochaine Rotation N° 5 U10 et U10/U11: 18 Janvier 2025

Foot Animation - U6 à U8/U9

UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 - U8 - U8/U9

U6U7 : RHONE GARDON Retrait d'une équipe après engagement

Amende 80 euros

U8: O MAS MINGUE Retrait d'une équipe après engagement

Amende 80 euros

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 4 (25 €)



FUTSAL U9: 22/01

Beaucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres) US Trefle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

> Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux Les plateaux NON-JOUES le Samedi se rattraperont le Mercredi Après Midi

> > (CE N'EST PAS OBLIGATOIRE)

A LIRE

Objet: Important - Plateaux Foot d'animation U7 et U11 - EVOLUTIONS

<u>Catégories concernées U7 à U11</u> <u>Pour vos prochaines rotations 2025 !</u>

Aux Présidents, Responsables techniques, Aux éducateurs.

La Commission Foot d'Animation et le Conseiller Technique DAP, Lionel Rochette, valide une évolution des niveaux des plateaux U7 à U11 et vous demandent dès à présent de positionner vos équipes concernant sur les niveaux proposés par retour de mail au secrétariat.

Nous attirons votre attention sur le fait :

- Que plus votre équipe évoluera vers le meilleur niveau moins la répartition géographique sera appliquée.
- Que nous comptons sur votre objectivité ainsi que celle de votre éducateur pour le positionnement au plus juste de votre équipe pour permettre à vos joueurs de s'épanouir sur les terrains et ainsi évoluer à un niveau qui se sera le leur. Vous pourrez changer de niveau à chaque nouvelle rotation sur demande faite par mail au secrétariat (Délai J-10 minimum).

Pour les U06 il n'y a pas de modification apportée

A compter des prochaines rotations en 2025, vous avez à choisir parmi les 3 niveaux de pratique :

- DEVELOPPEMENT (Educateur avec un C.F.I. de la catégorie au minimum obligatoire)
- **INTERMEDIAIRE**
- ? LOISIRS

Prochaine rotation prise en compte :

- U9/U8: Rotation 4 (08 février 2025) Désidératas à transmettre au plus tard le 18 Janvier 2025
- 2 U8: Rotation 4 (08 février 2025) Désidératas à transmettre au plus tard le 18 Janvier 2025
- 2 U7: Rotation 4 (08 mars 2025) Désidératas à transmettre au plus tard le 25 Janvier 2025

Sans retour de votre part avant les dates limites, vos équipes seront engagées en niveau « LOISIR »

Vos désidératas concernant le jumelage, alternance, etc... resteront inchangés de ceux demandés en début de saison ou dernièrement.



Comptant sur votre réactivité et vos retours,

La Commission Foot d'Animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président Didier CASANADA La Secrétaire de Séance Nadine GRECO

gleco

